

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2019

---

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CD78

présenté par

M. Descoeur, M. Sermier, M. Schellenberger, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Poletti,  
Mme Beauvais, M. Lurton, M. Vialay, M. Hetzel, M. Brun, Mme Corneloup, M. Straumann,  
M. Reiss, Mme Valentin, M. Dive, M. Vatin, M. de la Verpillière, M. de Ganay, M. Di Filippo,  
M. Jean-Pierre Vigier, M. Leclerc, M. Saddier, M. Bazin et M. Viala

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Les zones rurales et de montagne éloignées des grandes métropoles sont identifiées comme prioritaires en matière d'investissement dans la programmation des infrastructures. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est prévu à travers cet amendement que les zones rurales et de montagne éloignées des grandes métropoles soient considérées comme prioritaires en matière d'investissement.